Image not found or type unknown

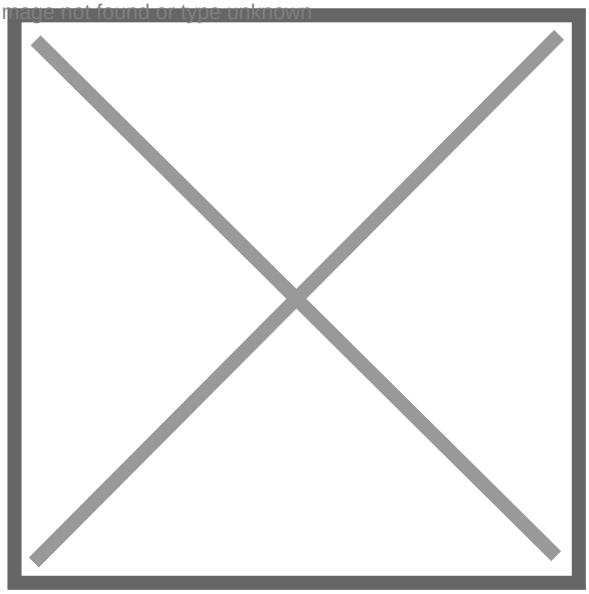

Licenciement durant arrêt maladie + prevoyance

Par **pathom**, le **04/09/2014** à **05:04**

Bonjour,
Je suis en arrêt maladie depuis juin 2013 suite à harcèlement au travail donc en dépression avec en plus une rupture des ligaments + ménisque et suis donc en arrêt maladie encore environ 6 mois.
mon employeur a invoqué que mon absence perturbait l'entreprise et m'a donc licenciée
j'ai une prévoyance que depuis le 1er octobre 2013 car mon employeur n'en avait pas pris auparavant et ne m'a pas déclaré en arrêt maladie à la prévoyance qui ne sait donc pas que je suis en incapacité de travail.
ma convention est la syntec "bureau d'étude"
si j'avais été déclarée, j'aurai un complément de salaire seulement mon employeur ne m'ayant pas déclaré en maladie, je n'ai rien,
quel son mes recours ?
merci pour votre réponse.

Par **moisse**, le **04/09/2014** à **09:25**

Bonjour,
[citation]Je suis en arrêt maladie depuis juin 2013 suite à harcèlement au travail donc en dépression [/citation]
Pour l'heure il s'agit d'une affirmation unilatérale.
Vous devez donc demander à la CPAM la requalification de l'arrêt en accident du travail avec l'aide de votre médecin traitant.

Vous pouvez aussi saisir le conseil de prudhommes pour contester le licenciement et le faire annuler, si la situation de harcèlement est avérée.
[citation]en plus une rupture des ligaments + ménisque [/citation]
Je suppose que vous avez vu le médecin conseil de la CPAM compte tenu de la durée de l'arrêt.
Pour ce qui est du complément salarial, vous devez tout simplement le réclamer à l'employeur, ou vous adresser directement à l'organisme pour mouvementer le dossier.
Je ne saurais trop vous inciter à lire entièrement l'analyse consacrée à cette situation qui figure en entête de ce forum.

Par **pathom**, le **04/09/2014** à **09:35**

merci, en ce qui concerne le harcèlement, la cpam ne m'a pas mis en accident car j'ai été mise au placard, le 3 juin et en maladie le 28 juin.. il aurait fallu que je me mette en maladie le 3 juin mais je vais voir courant septembre un professeur qui s'occupe de la souffrance au travail et qui est susceptible de tout remettre en cause.

pour la prévoyance.. je n'ai pas de réponse mon employeur s'en fiche et l'organisme dit que c'est l'employeur qui doit le signaler.. je vais aller lire l'analyse
merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés